Accusé de réception en préfecture 050-215004813-20250722-DM2025-67-DE Date de télétransmission : 23/07/2025 Date de réception préfecture : 23/07/2025

Département de la Manche Arrondissement de Coutances Canton de Créances Commune de Saint Germain-sur-Ay

> Extrait du registre des Décisions du Maire

## **DECISION DU MAIRE N° 2025-67**

1 - COMMANDE PUBLIQUE1.1 - Marchés publics

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et que le montant du marché est inférieur à 90 000 € HT,

VU, le devis de l'entreprise SIGNATURE pour la fourniture de disques et fixations pour des panneaux de police « 30 » d'un montant de 191,92 € HT (230,30 € TTC),

## DECIDE

## Article 1er:

d'accepter et de signer le devis de l'entreprise SIGNATURE pour la fourniture de disques et fixations pour des panneaux de police « 30 » d'un montant de 191,92 € HT (230,30 € TTC) ;

## Article 2:

que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, en dépenses de fonctionnement, à l'article 60632 «Fournitures Petit Equipement»..



Fait à Saint-Germain/Ay, Le 22 juillet 2025, Le Maire, Christophe GILLES

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.